

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de renouvellement

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant LA GARDERIE JE JOUE ET J'APPRENDS INC.	Numéro de permis 2004639	Date d'inspection Le 06 mai 2025	
Nom de l'établissement La garderie je joue et j'apprends		Numéro de téléphone (506) 532-1444	
Adresse 172 Main Street Shediac NB E4P 2C9			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Paula Morin		Titre du poste Inspecteur/Inspectrice	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : b) les dossiers des enfants, lesquels renferment : (ii) les nom, adresse et numéro de téléphone de son médecin.	24(1)(b)(ii)	09 mai 2025	
Commentaires : 1 dossier sur 12 n'est pas indiqué le nom, adresse et numéro de téléphone de son médecin. Si l'enfant n'a pas de médecin de famille, l'exploitant doit s'assurer que le parent a indiqué N/A ou qu'il a écrit par exemple: Est sur la liste d'attente ou n'a pas de médecin de famille.			
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : b) les dossiers des enfants, lesquels renferment : (iv) les noms, adresses et numéros de téléphone d'au moins deux personnes autorisées par le parent ou le tuteur de l'enfant à venir le chercher et avec qui communiquer en cas d'urgence, s'il était impossible de joindre le parent ou le tuteur,	24(1)(b)(iv)	09 mai 2025	
Commentaires : 2 sur 12 dossiers n'a pas les noms, adresses et numéros de téléphone d'au moins 2 personnes avec qui communiquer en cas d'urgence ou c'est incomplet.			
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : c) les dossiers des membres du personnel, lesquels renferment : (iii) la description de ses fonctions et de ses responsabilités.	24(1)(c)(iii)	09 mai 2025	
Commentaires : 1 employés n'a pas la description de ses fonctions et de ses responsabilités. Les fonctions et responsabilités de l'employé doit être signé et placé dans son dossier.			
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : k) les dossiers des exercices d'évacuation en cas d'urgence et en cas d'incendie.	24(1)(k)	06 mai 2025	06 mai 2025
Commentaires : Le mois de janvier n'a pas été effectué. Un rappel avec le personne administratrice que les exercices d'évacuation en cas d'urgence doivent être fait à tous les mois. La lacune est maintenant conforme.			
27 L'exploitant d'un établissement agréé obtient le consentement écrit du parent ou du tuteur de l'enfant qui y est bénéficiaire de services avant : f) de permettre la participation de l'enfant à une sortie.	27(f)	09 mai 2025	06 mai 2025

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
Commentaires : La lacune est maintenant conforme.			
31(6) L'aire de jeu extérieure de la garderie éducative à temps plein ou à temps partiel qui fournit des services à des enfants en bas âge ou d'âge préscolaire est entourée d'une clôture d'au moins 1,22 m de hauteur dont la barrière est fermée en tout temps lorsque les enfants s'y trouvent.	31(6)	12 mai 2025	
Commentaires : Les enfants d'âge préscolaires ne sont pas entourés d'une clôture d'au moins 1.22 m de hauteur.			

Commentaires généraux
<p>Au moment de l'inspection de renouvellement, le ratio enfant-personne éducatrice est conforme.</p> <p>Les personnes éducatrices font de la peinture avec les enfants. Dans un autre groupe, les enfants sont des surprises pour la fête des mères. Dehors, il y a eu observation des éducatrices s'assurer que les enfants ont assez de jouet. Une éducatrice a aidé un enfant à chercher sa voiture bleue qu'il avait perdu dans le bac à voiture. Une autre éducatrice s'assure que les enfants n'entrent pas seule dans la garderie.</p> <p>L'inspectrice a répondu aux questions de l'administratrice.</p>

original signé par
Paula Morin

Le 06 mai 2025

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Date

original signé par
Kim Cormier

Le 06 mai 2025

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Date